



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20250523-ARR_2025_302-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025

ARRÊTÉ N° ARR_2025_302

Objet : autorisation de travaux relative au réagencement de la zone bureaux du magasin Ixina (lot n° 27B) située dans l'enceinte du Centre Commercial L'Usine Mode & Maison sis rue André Citroën à Vélizy-Villacoublay.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU l'arrêté du 11 septembre 2007 relatif au dossier permettant de vérifier la conformité de travaux de construction, d'aménagement ou de modification d'un établissement recevant du public avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées,

VU la demande d'autorisation de travaux sous le n° 78 640 25 VV 009 du 25 février 2025 portant sur un Établissement Recevant du Public (E.R.P.),

VU l'avis émis par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité des Yvelines sur le dossier de demande d'autorisation d'aménagement n° 78 640 25 VV 009,

VU l'avis émis par la Sous-Commission Départementale de Sécurité des Yvelines sur le dossier de demande d'autorisation d'aménagement n° 78 640 25 VV 009,

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité des Yvelines, dans son procès-verbal n° Vélizy-AT-25 VV 009 du 06 mai 2025,

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par la Sous-Commission Départementale de Sécurité des Yvelines, dans son procès-verbal n° 73212, en date du 24 avril 2025,

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

ARRÊTE

Article 1 : l'autorisation de travaux relative au réagencement de la zone bureaux du magasin *Ixina (lot n° 27B)* située dans du Centre Commercial L'Usine Mode & Maison est **ACCORDÉE** en application du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).

L'exploitant **devra respecter** les prescriptions des procès-verbaux de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité et de la Sous-Commission Départementale de Sécurité et se conformer à la réglementation en vigueur.

Article 2 : la présente décision ainsi que les annexes sont notifiées à l'exploitant dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

Article 3 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 23 mai 2025